

CHARTRE DES ENGAGEMENTS

La charte est un ensemble de règles que tous les Artisans Ebénistes de France se doivent de respecter pour obtenir puis conserver ce label.

- 1. Traduire esthétiquement la demande du client** en personnalisant au mieux le meuble commandé.
- 2. Respecter les signes** essentiels des styles français de meubles, les règles esthétiques du design contemporain.
- 3. Construire** suivant les règles de l'art et de la technique.
- 4. Connaître les normes** françaises d'ameublement.
- 5. Respecter les référentiels** de la marque « A.E.F. » concernant mes travaux d'ébénisterie traditionnelle ou contemporaine.
- 6. Rechercher le juste choix** et la qualité des matières, composants, adjuvants entrant dans mes meubles.
- 7. Rechercher la qualité et la précision** dans mon exécution.
- 8. Rechercher la qualité** dans l'application de mes finitions.
- 9. Assurer la solidité et la rigidité générale** de mes meubles.
- 10. Assurer la qualité et la durabilité** de leur fonctionnement en utilisation normale.
- 11. Assurer la qualité et le respect des devis** descriptifs acceptés.
- 12. Respecter les délais et les prix** convenus inscrits aux devis et avenants éventuels.
- 13.** Rester à la **disposition du client** pour tout suivi.
- 14. Délivrer une attestation d'authenticité artisanale** certifiant l'origine du produit et son inscription dans une Nomenclature Nationale sous un numéro spécifique.
- 15.** En cas de litige, **accepter la médiation du Comité d'Homologation** au niveau du précontentieux.
- 16.** Je m'engage à agir et mettre en oeuvre **les règles du développement durable** : respect de l'équilibre naturel, économique et social.